



Press Statement

Government finally ends discriminatory 1951 cut-off

August 16, 2019 (Ottawa, ON) – The government of Canada has removed a discriminatory rule known as the 1951 cut-off from the *Indian Act*, potentially clearing the way for hundreds of thousands of First Nations people to register for Indian Status.

The Congress of Aboriginal Peoples has long advocated for the removal of the rule, which discriminates against the descendants of Indian women who married men without Indian status. “To finally close the book on this discrimination against our relations, and against our grandmothers is such a huge step forward,” says National Chief Robert Bertrand.

However, recognition of Indian status must go beyond amending the *Act*. Minister of Crown-Indigenous Relations Carolyn Bennett promised in her report to parliament this June that an implementation plan would be published. It needs to include strategy for serving a population of off-reserve and urban status Indian that is about to grow dramatically.

“We’re not out of the woods yet,” says National Vice-chief Kim Beaudin, “now the people who have been discriminated against in the past will need support from Minister O’Regan’s department to go through the whole administrative process of applying.”

-30-

For media interviews please contact:

Kim Beaudin, National Vice-chief

306-717-1429

k.beaudin@abo-peoples.org

The Congress of Aboriginal Peoples is the national voice representing the interests of Métis, status and non-status Indians, and Southern Inuit Indigenous People living off-reserve. Today, over 70% of Indigenous people live off-reserve.



Communiqué de presse

Le gouvernement met enfin un terme à la coupure de 1951

Le 16 Aout 2019 (Ottawa, ON) – Le gouvernement du Canada a supprimé de la Loi sur les Indiens la règle discriminatoire connue sous le nom de «coupure de 1951», ce qui pourrait permettre à des centaines de milliers de membres des Premières nations de s'inscrire pour obtenir le statut d'Indien.

Le Congrès des peuples autochtones a longtemps plaidé en faveur de la suppression de la règle, qui discrimine les descendants des femmes indiennes ayant épousé des Indiens non statués. «Clôre enfin ce chapitre de discrimination à l'encontre de nos relations maritales et de nos grands-mères représente un énorme pas en avant», a déclaré le Chef national Robert Bertrand.

Cependant, la reconnaissance du statut d'Indien doit aller au-delà d'une modification de la loi. La ministre des Relations Couronne-Autochtones Carolyn Bennett a promis dans son rapport au Parlement en juin qu'un plan de mise en œuvre serait publié. Il devrait inclure une stratégie visant à desservir une population d'Indiens vivant hors réserve et vivant en milieu urbain. Une population qui devrait connaître une croissance spectaculaire dans les années à venir.

"Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines", a déclaré le Vice-chef national Kim Beaudin, "désormais, les personnes victimes de discrimination par le passé auront besoin de l'aide du bureau du ministre O'Regan pour passer à travers tout le processus administratif . "

-30-

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Kim Beaudin, Vice-chef national

306-717-1429

k.beaudin@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 70% des autochtones vivent hors réserve au Canada.